

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☒ LA RECOLTE* ☒ L'UTILISATION*
☒ LE TRANSPORT* ☒ LA CESSION*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : SODEB
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Monsieur Sylvain CHENU
Adresse : N° Rue La Jonxion 1 – 1 avenue de la gare TGV
Commune MEROUX-MOVAL Code postal 90400
Nature des activités : Demande de prorogation de l'Arrêté Préfectoral n°2021-DREAL-EBP-137
Qualification : Directeur Général Délégué

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <u>Scorzonera humilis L.</u> <u>Petit scorzonère</u>	<u>Quelques milliers</u>	<u>Semences produites par plusieurs milliers d'individus, si elles sont encore présentes au moment de la récolte.</u>
B2 <u>Oenanthe peucedanifolia Pollich</u> <u>Oenanthe à feuilles de peucedan</u>	<u>Quelques dizaines</u>	<u>Semences produites par plusieurs dizaines d'individus, si elles sont encore présentes au moment de la récolte.</u>
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *: RECOLTE ☒, UTILISATION ☒, TRANSPORT ☒, CESSION ☒ ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Opération de portée locale s'inscrivant dans le Sundgau belfortain et alsacien, et consistant à récolter dans les prairies naturelles des semences en mélange et à les semer sur des parcelles agricoles actuellement cultivées, pour restaurer des prairies naturelles "bien exprimées".
Cette opération s'inscrit dans le cadre des mesures compensatoires de l'Aéroparc portées par l'Arrêté Préfectoral n° 90-2020-12-02-003 du 2 décembre 2020.
Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION *: RECOLTE ☒, UTILISATION ☒, TRANSPORT ☒, CESSION ☒ ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser la période : Il est demandé la prorogation de l'Arrêté Préfectoral n°2021-DREAL-EBP-137 jusqu'au 31 décembre 2025 sur le périmètre géographique du Sundgau alsacien dans le département du Haut-Rhin (68), afin d'encadrer l'ensemble des opérations nécessaires à la recréation de prairies permanentes adaptées aux conditions locales.
ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECOLTE
E1. QUELS SONT LES LIEUX DE RECOLTE

Préciser les régions administratives : Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est
les départements : Territoire de Belfort (90) et Haut-Rhin (68) - Sundgau alsacien
les cantons : Non définis à date
les communes : Non définies à date

E2. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE

Préciser les techniques : Quatre techniques seront utilisées selon la prairie et selon la saison de collecte : 1/ coupe et récoltes des seules inflorescences à la moissonneuse, 2/ coupe de la végétation, séchage sur place quelques jours, puis reprise et battage à la moissonneuse pour séparer les graines, 3/ brosseuse passée sur la végétation pour prélever les semences prêtes à se disperser, 4/ récolte manuelle des inflorescences mûres

Suite sur papier libre

E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RECOLTE *

Formation initiale en biologie végétale ☒ Préciser : Concernant Marc Barré, CDC Biodiversité : ingénieur agronome d'AgroParisTech et Docteur es sciences d'AgroParisTech

Formation continue en biologie végétale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT

F1. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION 3 destinations différentes : 1/ pour séchage, 2/ pour stockage, 3/ pour semis

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : 1/ Exploitation agricole sur l'Aéroparc de l'exploitant Louis Frischinger
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : SCEA des Bergers, 2/ Aéroparc
Adresse : N° Rue 90150 REPPE - France
Commune 2/ Hangar de stockage Code postal
Nature des activités : Inter-Logistic Europe
Qualification : Avenue de la Grande Piste, 2/ Aéroparc
90150 FONTAINE- France
3/ Parcelles agricoles dans le 90 ou dans Sundgau alsacien

F2. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport : De 15 mn à 30 mn pour la plupart des parcelles, maximum 1 heure pour les plus lointaines

Véhicule automobile ou camion ☒, Train ☐, Avion ☐, Bateau ☐

Conditionnement des végétaux dans le véhicule : Précisez le type d'emballage, les conditions de température, etc.. ;

Pour le transport des semences suite à leur récolte : en vrac ou en BigBag dans une remorque agricole bâchée.

Pour le transport des semences vers le lieu de semis : semences sèches en vrac ou en BigBag dans une remorque agricole bâchée.

Les trajets seront optimisés pour limiter l'échauffement des semences.

Suite sur papier libre

G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Des récoltes de semences ont eu lieu en 2021, 2022 et 2023 sur des communes du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort. Les semis ont été réalisés en 2023 sur environ 40 ha. Les résultats sont très encourageants : les tests de germination ont montré que les graines ont un bon pouvoir germinatif ; les graines ont également levé sur les parcelles semées à l'automne 2023.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapportage annuel des opérations

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MEROUX-MOVAL

le 11 mars 2024

Votre signature

